

**BOURSE DE RECHERCHE DU GROUPE DE CANCEROLOGIE CUTANEE
DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE**

Porteur projet : Groupe de Cancérologie Cutanée avec le soutien financier de BMS

Montant : 50 000 euros

Date limite de dépôt de dossier : 15/04/2017

Résumé :

Dans le but de favoriser la recherche en Dermato-Oncologie, le Groupe de Cancérologie Cutanée effectue un appel d'offre, avec le soutien financier de BMS, destiné à soutenir deux projets de recherche clinique ou fondamentale dont la thématique doit être centrée sur l'onco-dermatologie et dont le porteur est un membre du groupe.

La soumission se fera par mail

Ouverture des soumissions le 15/02/2017

Contact : Dr Thomas JOUARY (thomas.jouary@ch-pau.fr)

**APPEL D'OFFRE DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU GROUPE DE
CANCEROLOGIE CUTANEE**

Dans le but de favoriser la recherche en onco-dermatologie au sein du GCC, le Groupe de Cancérologie Cutanée (GCC) lance en 2016 un appel d'offre de 50 000 euros avec le soutien financier de BMS

Objectifs et principes.

Cet appel d'offre (AO) est destiné à soutenir deux projets de recherche clinique ou fondamentale mono ou multicentriques dont la thématique doit être centrée sur l'onco-dermatologie (hors lymphome cutané) et dont le porteur est un **membre du GCC**. Ces études, pertinentes vis à vis de l'homme, pourront porter sur des stratégies diagnostiques, de dépistage ou de prévention, des essais thérapeutiques, des études épidémiologiques, des évaluations de prise en charge thérapeutique ou des études physiopathologiques.

Règles de financement

La somme demandée pour financer un projet ne devra pas dépasser **25 000 €** afin de respecter un équilibre entre les 2 équipes qui seront soutenues.

Il est demandé qu'une même équipe ne dépose qu'un seul projet, si celui-ci porte sur une thématique identique ou proche.

Cofinancement : Des projets faisant l'objet d'un cofinancement (PHRC, INCA...) peuvent être déposés mais le candidat doit argumenter et justifier ce cofinancement. Il est demandé de joindre au dossier de candidature un fichier structuré détaillant le budget accordé ou demandé par l'organisme assurant le cofinancement. En l'absence de présentation de ce document, le principe du cofinancement pourra être remis en cause.

Le financement des projets autorise celui de personnel mais exclut celui de gros matériel. Il peut contribuer à financer un étudiant en Master, Thèse ou post-Doc.

Règles de soumission

Le projet soumis doit être rédigé de manière concise (plan détaillé dans le chapitre **INSTRUCTION POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE**) en précisant le rationnel de l'étude, l'hypothèse de travail, l'objectif de l'étude, la méthodologie et les résultats attendus.

Il doit s'accompagner d'un résumé structuré de 3000 caractères maximum espaces inclus (Introduction objectifs-matériel et méthodes -Résultats attendus)

IMPORTANT : NOTE DE LA TRESORIERE DU GROUPE DE CANCEROLOGIE CUTANE

Au moment de la soumission de la demande de financement il faudra prévoir le compte sur lequel sera versée la subvention en cas d'acceptation du dossier (Association, Contrat Tripartite, Université, Inserm ou autres). Lors de la soumission du projet, le candidat à l'appel d'offre pourra signaler s'il le souhaite à titre indicatif les experts ou rapporteurs suggérés ou à éviter. Cette information sera transmise uniquement au Président du Conseil Scientifique (CS). Une déclaration des liens d'intérêt devra également être remplie.

Membres du Conseil Scientifique : les membres du bureau du GCC

Toute publication, écrite, orale ou affichée, réalisée à partir d'un projet financé dans le cadre de cet appel d'offre, devra porter la mention du soutien du GCC. Il est également recommandé qu'une fois réalisés, les résultats des projets financés fassent l'objet d'une présentation lors d'une séance de la SFD ou lors des Journées Dermatologiques de Paris.

Soumission des dossiers

Les dossiers concernant cet AO sont soumis par mail à thomas.jouary@ch-pau.fr.

Ils devront être adressés au plus tard le 15/04/2017 selon le modèle suivant qui comprend outre l'identification du candidat, le résumé du projet.

Des documents annexes peuvent être éventuellement joints si nécessaire, mais l'évaluation sera basée sur le document principal.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat et tout dossier reçu après minuit le 15/04/2017 ne sera pas pris en compte.

L'ensemble des dossiers soumis sera diffusé au bureau du GCC.

Modalités d'évaluation et diffusion des résultats

Les projets sont évalués par le comité d'évaluation qui sera constitué des membres du bureau. Le président du comité d'évaluation nomme au sein du bureau un rapporteur par projet. Celui-ci choisira deux évaluateurs extérieurs au bureau qui expertiseront le projet selon une grille prenant en compte des items suivant :

- 1) l'originalité, la pertinence et l'intérêt scientifique
- 2) la faisabilité, notamment en terme d'adéquation du calendrier, du montant de la subvention et de la capacité de l'équipe à mener à bien le projet
- 3) la méthodologie (adéquation avec l'objectif et validité des méthodes proposées). Il sera également tenu compte de l'intérêt éventuel du projet en termes de Santé Publique ou de retombées pour le patient.

Le rapporteur à la réception des expertises, rédige un rapport de synthèse qu'il transmet au président du comité d'évaluation une semaine avant la séance plénière, accompagnés des expertises reçues.

Il est demandé au rapporteur de lister sur son rapport les experts sollicités ayant décliné la demande.

L'évaluation et le classement des dossiers se fait en séance plénière du bureau. Tous les membres auront eu connaissance de l'ensemble des dossiers. Chaque dossier est présenté par le membre du bureau rapporteur du projet, avec les avis des experts sollicités, permettant la discussion par l'ensemble du bureau, afin de décider de leur financement en fonction du classement.

En cas d'absence du rapporteur, celui-ci doit pouvoir être joignable par téléphone par le comité d'évaluation au moment de la réunion et aura impérativement transmis au président du comité d'évaluation, les expertises et son rapport de synthèse.

Les résultats seront ensuite publiés sur le site du GCC.

Les résultats sont adressés par le président du comité d'évaluation aux porteurs de projet avec une note de synthèse résumant brièvement le rapport de synthèse et l'avis du conseil scientifique.

Le nom des experts et des rapporteurs ayant évalué le projet n'est pas communiqué au porteur du projet et les débats au cours de la séance plénière du bureau sont confidentiels.

Transparence et suivi de la valorisation

Le schéma des procédures d'évaluation ainsi que la grille utilisée pour l'évaluation sont disponibles sur le site du GCC, ainsi que le résultat de l'AO et le suivi de la valorisation.

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le coordinateur du projet soumet le projet par mail à thomas.jouary@ch-pau.fr

Le dossier de candidature est soumis selon les étapes suivantes :

1) Formulaire d'identification et de candidature

2) Lettre d'accompagnement/motivation

3) Résumé structuré pour publication sur le site du GCC

Ce résumé de **3000 caractères maximum** comprend une introduction qui situe le projet, précise l'objectif du travail et son originalité, un chapitre de méthodologie exposant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, le déroulement envisagé de la recherche, les conséquences attendues à long terme.

4) Liens d'intérêt

5) Description du programme de recherche.

Ce dossier de **15 pages word maximum** (y compris figures et références) devra suivre le plan ci-dessous :

1. Titre du projet
2. Investigateur principal et co-investigateurs
3. Résumé du projet en 3000 caractères (word 12, interligne 1.5)
4. Descriptif détaillé du projet (10 pages word 12, interligne 1.5) :
 - a. type d'étude
 - b. objectifs principal et secondaires
 - c. critères de jugement primaire et secondaires
 - d. population étudiée (avec critères d'inclusion et d'exclusion)
 - e. traitement des données et analyse statistique
 - f. durée prévisible de l'étude
 - g. résultats attendus
 - h. capacité de l'équipe à mener le projet à terme
5. Plan de financement détaillé (1 page)
6. CV du candidat

6) Documents en annexe :

Obligatoire :

Présentation détaillée de la demande financière avec justification : nature des dépenses (vacation personnel), matériel ou produits consommables de laboratoire, missions et déplacements, dépenses de pharmacie)

Si l'étude dépasse un an, donner un budget prévisionnel annuel

Préciser si l'étude bénéficie d'un cofinancement (demandé ou obtenu) et joindre le détail du budget déjà obtenu

Préciser sur quel compte doit être versée cette bourse (Association, Contrat Tripartite, Université, Inserm ou autres)

Facultatifs :

Liste des 5 principales publications des 5 dernières années du demandeur de la subvention.

Documents administratifs concernant le projet, fiches de recueil de données etc...